

BON DE COMMANDE A TARIF PREFERENTIEL INTERVENTION POUR VIDANGE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

NOM : Prénom :

Adresse de l'habitation :

Code postal : COMMUNE :

Tél (obligatoire pour pouvoir fixer le jour de passage) :

Adresse de facturation si différente de l'habitation :

Code postal : COMMUNE :

Cocher la prestation commandée

	VIDANGE ET CURAGE DES INSTALLATIONS FOSES SEPTIQUES ET FOSSES TOUTES EAUX - BACS DEGRAISSEURS	PRIX TTC TVA 5.5 % (Tarifs 2011)
<input checked="" type="checkbox"/>	Volume à vidanger entre 1000 et 3000 litres	120,00 €
	PLUS VALUES EVENTUELLES	
<input type="checkbox"/>	Volume à vidanger > 3000 litres (par tranche de 1000 litres supplémentaires)	30,00 €
<input type="checkbox"/>	Mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 50 mètres. Coût par tranche de 10 mètres supplémentaires	20,00 €
<input type="checkbox"/>	Plus value pour dégagement éventuel des regards de visite. Forfait.	70,00 €
<input type="checkbox"/>	Minimum de facturation dans le cas où les prestations de vidange et de curage ne peuvent être réalisées. Ex : Absence du propriétaire ou locataire.	50,00 €

SIGNATURE DU BON DE COMMANDE

Date :

NOM et prénom du demandeur :

Signature

Ces tarifs préférentiels correspondent exclusivement aux prestations dans le cadre des commandes Communautaires groupées.

En cas d'urgence, s'adresser directement au prestataire EPUR Assainissement au : **03.85.20 50.00**

Attention, les prix sont alors très différents : se renseigner.

TVA à 5.5 % : signer et compléter le verso du bon de commande afin de bénéficier de la TVA à 5.5 %

ATTESTATION

Je soussigné(e) NOM Prénom
Adresse
Code Postal..... Commune.....

ATTESTE QUE l'habitation situé à (adresse) :.....

Code Postal..... Commune.....

Dont je suis Le propriétaire Le locataire L'usufruitier
 Le représentant du syndicat de copropriétaire

Est achevé depuis plus de 2 ans et est réservé à usage d'habitation pour plus de 50 % de sa superficie.

Fait à Le
(Signature précédée de la mention « certifiée exact ») →

En cas de remise en cause par l'administration fiscale de l'application du taux de TVA, je déclare accepter la facturation du complément de TVA que je m'engage à régler à présentation de facture.

NOTEZ BIEN : Cette attestation devra obligatoirement être signée au moment de la commande pour bénéficier du taux réduit de T.V.A.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ENGAGEMENTS

- L'USAGER, après signature du bon de commande (au recto) confié à la Communauté de Communes de Matour et sa Région l'entretien de son système d'assainissement non collectif et comprenant les prestations cochées sur le bon de commande. Chaque nouvelle prestation donnera lieu à un nouveau bon de commande.

- La Communauté de Communes engage les opérations d'entretien cochées et chiffrées sur le bon de commande signé par l'utilisateur. Ces opérations seront effectuées par EPUR assainissement, choisie après appel d'offres à la concurrence.

DEGAGEMENTS DES REGARDS : Les regards devront être accessibles. Dans le cas contraire un forfait déplacement sans intervention sera facturé.

ACCES : L'utilisateur autorise l'entreprise EPUR Assainissement, mandatée par la Communauté de Communes, à accéder aux installations pour les opérations désignées au recto.

PROTECTION DES INSTALLATIONS : L'utilisateur s'oblige à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages, en particulier à ne rejeter que des eaux usées domestiques (lessives, cuisine, salle de bain, toilettes, ...).

EXECUTION : L'exécution comprendra le déplacement et l'intervention d'un camion aspirateur-hydrocureur spécialisé, mais ne comportera aucun remplacement d'appareil ou de matériaux filtrants.

PAIEMENT : L'utilisateur signataire s'engage à régler la prestation à réception du titre / facture pour les opérations choisies dans le bon de commande, plus celles décidées et signées au dernier moment lors de la vidange.

TVA à tarif réduit : Pour bénéficier du taux de TVA à 5.5 %, l'utilisateur signe l'attestation ci-dessus.

NOTEZ BIEN : Ce bon de commande ainsi que l'attestation signés sont à renvoyer à la Communauté de Communes de Matour et sa Région